

RCO38 SUPERFICIE DE SOLS RÉHABILITÉS BÉNÉFICIAANT D'UN SOUTIEN

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	2.7	Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution
MESURE(S)	12	Dépollution de friches
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	OUI	
INDICATEUR CE	OUI	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	SUPERFICIE DE SOLS REHABILITES BENEFICIAANT D'UN SOUTIEN
UNITÉ DE MESURE	Hectares
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Oui, avec le RCR52 qui en est le résultat partiel
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

Surface de terrain réhabilitée dans des zones contaminées (par exemple, anciens sites militaires, décharges anciennes ou illégales, etc.) qui est rendue disponible pour de la réutilisation en vue de son développement économique et territorial. Les interventions soutenues doivent être conformes au principe de responsabilité environnementale, tel que défini dans la directive 2004/35 (voir références).

Contamination: dommage affectant les sols qui engendre un risque d'incidence négative grave sur la santé humaine du fait de l'introduction directe ou indirecte en surface ou dans le sol

	de substances, préparations, organismes ou micro-organismes. <i>Réhabilité</i> : remis à disposition, prêt à être réutilisé.
MÉTHODE DE CALCUL	Objectif 2024 : estimation de la superficie de sols réhabilités au 31/12/2024.
	Objectif 2029 : estimation de la superficie de sols réhabilités au 31/12/2029.
	Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné : comptabilisation de la superficie de sols réhabilités depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.
	<u>Points d'attention</u> : <ul style="list-style-type: none"> • La valeur de l'objectif 2029 cumule la valeur de l'objectif 2024 et les prévisions de réalisation entre 2024 et 2029. • La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois les travaux de réhabilitation/dépollution finalisés. • Comme recommandé lors de l'évaluation environnementale stratégique du PO 2021-2027, il est suggéré de ventiler les chiffres de cet indicateur par catégorie d'usage des sols réhabilités (activités économiques, logements, parcs, centres culturels, ...).
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Semestrielle